

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 01501
Numéro SIREN : 334 591 724
Nom ou dénomination : Compagnie Fiduciaire Franco-Allemande

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt 60425

Compagnie Fiduciaire Franco-Allemande

Société par actions simplifiée
Capital social € 100 000
Siège social : 155, boulevard Haussmann
75008 Paris
R.C.S. - Paris B 334 591 724

EXTRAITS DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 FEVRIER 2023

I.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février à dix heures, les associés de la société par actions simplifiée Compagnie Fiduciaire Franco-allemande, au capital de cent mille euros se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. L'Assemblée est présidée par Monsieur Kurt Schlotthauer, Président de la société, Madame Sylvie Patat est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et le Secrétaire désigné permet de constater que le quorum est atteint. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

II.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et met à la disposition des associés :

[...]

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

III.

Monsieur le Président déclare ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

[...]

Cinquième résolution

Les Associés constatent que le mandat du co-commissaire aux comptes titulaire COMEXPERT, représentée par Monsieur Bernard Schumacher, prend fin à l'issue de la présente Assemblée qui a statué sur les comptes au 31 août 2022 et décident de ne pas renouveler son mandat.

Les Associés constatent que le mandat du co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Julien Compeyron, prend fin à l'issue de la présente Assemblée qui a statué sur les comptes au 31 août 2022 et décident de ne pas renouveler son mandat ni de nommer un successeur.

Les Associés rappellent que le co-commissaire aux comptes titulaire, la SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET AUDIT COMPTABLE – SEFAC SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES a été nommé pour un mandat de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos jusqu'au 31 août 2024.

Ils constatent que la SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET AUDIT COMPTABLE – SEFAC SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES est désormais seul Commissaire aux comptes titulaire

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

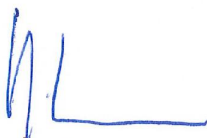
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Questions diverses

Néant

[...]



Le Président